

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/07/2024 - 88036 - 2015 B 15232 - 807 654 488 - A TOI MAURICE

A TOI MAURICE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 83.810 Euros

Siège social : Palais Brongniart - 33, Place de la Bourse
75002 PARIS
807 654 488 RCS PARIS
(la « Société »)

APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

TEXTE DES PROPOSITIONS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS PROPOSÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DU 31 MARS 2023

Le Président décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 70.976 Euros, en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

TEXTE DE LA RÉOLUTION EFFECTIVEMENT VOTÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DU 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 70.976 Euros, en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Alain BELLEC
Le Président



Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 JUIL. 2024

Sous le N° : 088036

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>A TOI MAURICE</u>		[1][2]				
Adresse de l'entreprise <u>33 place de la Bourse PALAIS BRONGNIART 75002 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * [1][2]				
Numéro SIRET * [8][0][7][6][5][4][4][8][8][0][0][0][2][0]		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le [3][0][0][9][2][0][2][2]				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	106 047	AC 105 998 50		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 800	AG 21 800		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	88 472	AS 44 419 44 053		
	Autres immobilisations corporelles	AT	647 255	AU 443 665 203 590		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	863 574	BK 594 081 269 493		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	29 948	BM 29 948	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	47 976	BY 47 976	
		Autres créances (3)	BZ	13 677	CA 13 677	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	324 154	CG 324 154		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 290	CI 2 290		
	TOTAL (III)	CJ	418 046	CK 418 046		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 281 620	IA 594 081 687 539		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Néant	*
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 83 810...)	DA	83 810		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	321 195		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(415 567)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	70 976		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	60 414	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	403 920		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	15 450		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	121 407		
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 517		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 660		
	Autres dettes	EA	172		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	627 125		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	687 539		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	364 501		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 687 539,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 70 976,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A TOI MAURICE

ANNEXE

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	105 997,57	49,58	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	105 997,57	49,58	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 863 574,43 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	683 137,49	53 555,62	965,83	735 727,28
Immobilisations financières				
TOTAL	810 984,64	53 555,62	965,83	863 574,43

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 594 080,94 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	105 547,57	450,00		105 997,57
Immobilisations corporelles	407 401,49	81 079,48	397,60	488 083,37
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	512 949,06	81 529,48	397,60	594 080,94

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	105 998	50	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	56 843	23 418	33 425	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	31 629	21 000	10 629	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	136 584	93 152	43 431	de 5 à 10 ans
A.a.i. divers	485 076	332 075	153 000	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	2 532	44	2 488	5 ans
Matériel bureau et informat.	23 064	18 394	4 671	de 3 à 5 ans
TOTAL	863 574	594 081	269 493	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 63 943,46 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	63 943,46	63 943,46	
TOTAL	63 943,46	63 943,46	

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 290,00 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 611 675,46 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	403 919,76	141 295,08	262 624,68	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	121 406,92	121 406,92		
Dettes fiscales & sociales	83 516,84	83 516,84		
Dettes sur immobilisations	2 660,00	2 660,00		
Autres dettes	171,94	171,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	611 675,46	349 050,78	262 624,68	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 34 217,93 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	155,93
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 452,00
Dettes fiscales & sociales	29 610,00
Autres dettes	
TOTAL	34 217,93

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 505 775,78 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 367	0,09 %
Prestations de services	1 500 843	99,67 %
Produits des activités annexes	3 566	0,24 %
TOTAL	1 505 776	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	548 092,00	140 860,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	548 092,00	140 860,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SYLVAIN LAJARDIE

Commissaire aux comptes - Expert comptable

3 Bis rue Sadi Carnot, 92120 Montrouge
Téléphone : 01 56 80 31 00 Fax : 01 40 47 63 48

SAS « A TOI MAURICE » - ATM

Palais Brongniart
33 Place de la Bourse
75002 PARIS

RCS PARIS B 807 654 488

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A TOI MAURICE » - ATM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période courant du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les dépréciations constatées sur les matériels inscrits dans les stocks à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

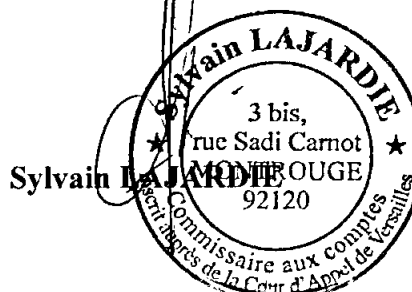
permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montrouge, le 31 janvier 2023.

Le Commissaire aux comptes



A TOI MAURICE

33 place de la Bourse
PALAIS BRONGNIART

75002 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	106 047,15	105 997,57	49,58	0,01	499,58	0,07
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 800,00		21 800,00	3,17	21 800,00	2,97
Installations techniques, matériel & outillage industriels	88 472,07	44 418,64	44 053,43	6,41	21 638,21	2,95
Autres immobilisations corporelles	647 255,21	443 664,73	203 590,48	29,61	254 097,79	34,64
TOTAL (I)	863 574,43	594 080,94	269 493,49	39,20	298 035,58	40,63
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	29 948,46		29 948,46	4,36	25 049,16	3,41
Clients et comptes rattachés	47 976,30		47 976,30	6,98	46 012,91	6,27
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 776,95		1 776,95	0,26	1 690,11	0,23
. Personnel					54,51	0,01
. Organismes sociaux					2 066,00	0,28
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 098,43		6 098,43	0,89	9 993,98	1,36
. Autres	5 801,78		5 801,78	0,84	2 785,09	0,38
Disponibilités	324 153,82		324 153,82	47,15	345 116,02	47,05
Charges constatées d'avance	2 290,00		2 290,00	0,33	2 734,42	0,37
TOTAL (II)	418 045,74		418 045,74	60,80	435 502,20	59,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 281 620,17	594 080,94	687 539,23	100,00	733 537,78	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 687 539,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 70 976,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	105 997,57	49,58	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	105 997,57	49,58	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 863 574,43 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	683 137,49	53 555,62	965,83	735 727,28
Immobilisations financières				
TOTAL	810 984,64	53 555,62	965,83	863 574,43

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 594 080,94 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	105 547,57	450,00		105 997,57
Immobilisations corporelles	407 401,49	81 079,48	397,60	488 083,37
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	512 949,06	81 529,48	397,60	594 080,94

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	105 998	50	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	56 843	23 418	33 425	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	31 629	21 000	10 629	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	136 584	93 152	43 431	de 5 à 10 ans
A.a.i.divers	485 076	332 075	153 000	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	2 532	44	2 488	5 ans
Matériel bureau et informat.	23 064	18 394	4 671	de 3 à 5 ans
TOTAL	863 574	594 081	269 493	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 63 943,46 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	63 943,46	63 943,46	
TOTAL	63 943,46	63 943,46	

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 290,00 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 611 675,46 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	403 919,76	141 295,08	262 624,68	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	121 406,92	121 406,92		
Dettes fiscales & sociales	83 516,84	83 516,84		
Dettes sur immobilisations	2 660,00	2 660,00		
Autres dettes	171,94	171,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	611 675,46	349 050,78	262 624,68	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 34 217,93 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	155,93
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 452,00
Dettes fiscales & sociales	29 610,00
Autres dettes	
TOTAL	34 217,93

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 505 775,78 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 367	0,09 %
Prestations de services	1 500 843	99,67 %
Produits des activités annexes	3 566	0,24 %
TOTAL	1 505 776	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	548 092,00	140 860,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	548 092,00	140 860,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe 1**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.